



COMMUNE DE FOURQUES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2016 à 18 heures 30

Membres du conseil municipal en fonctions : ARSAC Claudie, ATHENOUX Odile, AZEMA Jean-Michel, Aimé BARACHINI, Marie-José BERGIER, Yolande BOUVIER, Nadine CASTELLANI, Yvan CAVALLINI, Joëlle DE JAGER, Michel DELAWOEVRE, Patricia DISSET, Gilles DUMAS, Alain FOUQUE, Stéphanie GILENI, Georges GUIRARD, Robert HEBRARD, Sébastien LESAGE, Thérèse MERCANTI, Myriam NESTI, Vanesia FRIZON, Michel PAULET, Jean-Paul RABANIT, David RIBES

Présents : ARSAC Claudie, ATHENOUX Odile, AZEMA Jean-Michel, Marie-José BERGIER, Yolande BOUVIER, Michel DELAWOEVRE, Patricia DISSET, Gilles DUMAS, Alain FOUQUE, Vanesia FRIZON, Georges GUIRARD, Robert HEBRARD, Sébastien LESAGE, Thérèse MERCANTI, Myriam NESTI, Michel PAULET.

Absents excusés avec pouvoir : M. Yvan CAVALLINI donne procuration à M. Robert HEBRARD. Mme Stéphanie GILENI donne procuration à M. Michel DELAWOEVRE. Mme Joëlle DE JAGER donne procuration à M. Jean-Michel AZEMA. M. Jean-Paul RABANIT donne procuration à M. Gilles Dumas.

Absents excusés : Mme Nadine CASTELLANI et MM. Aimé BARACHINI et David RIBES.

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel AZEMA.

Compte rendu des décisions du maire prises en application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales et suivant délibération du 14 avril 2014 :

DC N° 2016-005 du 14/01/16 : Contrat de réservation de la piscine Philippe Rouget à Arles pour l'école élémentaire André Malraux. Montant total TTC 2.400,00€

DC N° 2016-006 du 09/02/16 : Courses de taureaux 2016. Droit d'entrée. Tarif normal : 9€. Tarif réduit : 5€

DC N° 2016-007 du 10/02/16 : Don de tableau à la commune de M. Fernand Vivier.

Contrats pour les contrôles réglementaires périodiques des bâtiments et équipements municipaux.

Avenants

M. Le maire rappelle au conseil municipal l'approbation de l'attribution par délibération N° 2015-078B du 03/12/2105 des lots pour les contrôles réglementaires périodiques des bâtiments et équipements municipaux. Il expose que lors de la mise en place de ces contrôles, 3 lots ont proposé des ajustements réglementaires notamment sur le nombre de blocs BAES, les vérifications des clapets de désenfumage, l'ajout du portique scénique de l'Auditorium en tant qu'appareil de relevage.

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, Décide,

D'APPROUVER les avenants aux contrats pour les contrôles réglementaires périodiques des bâtiments et équipements municipaux suivants :

Avenant N° 1 au contrat Lot 3 « Eclairage sécurité » avec la société VULCAIN Agence SPF SOPROBAT - 503, ZA du Roucagnier - 34400 LUNEL VIEL, pour un montant en plus-value de 220,03€H.T. ce qui porte le nouveau montant total annuel du lot à 1.337,06€H.T. soit 1.604,48€T.T.C.

Avenant N° 2 au contrat Lot 13 « Vérification des machines-outils et appareils de levage » avec la société SOCOTEC - Equipements Gard-Lozère - Immeuble Le Colisée - 1, rue du Colisée - 30900 NIMES, pour un montant en plus-value de 100,00€H.T. ce qui porte le nouveau montant total annuel du lot à 180,00€H.T. soit 216,00€T.T.C.

Avenant N° 3 au contrat Lot 6 « Vérification périodique des installations de désenfumage » avec la société VULCAIN Agence SPF SOPROBAT - 503, ZA du Roucagnier - 34400 LUNEL VIEL, pour un montant en plus-value de 148,48€H.T. ce qui porte le nouveau montant total annuel du lot à 427,17€H.T. soit 512,61€T.T.C.

AUTORISE M. le maire à les signer.

Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard : Adhésion de la commune de Bagnols sur Cèze

M. Le maire expose au conseil municipal que, lors de sa réunion du 15 décembre 2015, le comité syndical du Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard a décidé à l'unanimité d'accepter l'adhésion de la commune de Bagnols sur Cèze faite par la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien.

Il convient que chaque commune adhérente au syndicat délibère pour approuver cette adhésion.

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, Décide,

D'APPROUVER l'adhésion de la commune de Bagnols sur Cèze au Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard.

Prise en charge de vacances hors temps scolaire. Septembre à décembre 2015

Vu le rapport de M. le maire,

Vu la convention passée avec le Centre de Loisirs Educatifs de Fourques,

Vu les états des vacances effectuées au titre des surveillances et remplacements sur la période de septembre à décembre 2015,

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE la prise en charge des relevés du 21 décembre 2015 d'un montant total de 6.986,09€ à régler au Centre de Loisirs Educatifs de Fourques.

Contribution financière au C.L.E.F. dans le cadre des T.A.P.

M. le maire rappelle les termes du contrat d'objectif avec le CLEF qui a fait l'objet de la délibération 2014-069 du 09 septembre 2014 concernant la prise en charge de l'organisation des TAP.

Il est exposé les éléments d'évaluation de l'action présentée par l'association ainsi que le relevé de prestations du premier trimestre de l'année scolaire 2015/2016 : de septembre à décembre 2015 d'un montant de 7.172,15€ auquel peut-être déduit la prestation CAF directement versée au CLEF d'un montant de 5.232,62€.

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE la prise en charge des prestations effectuées dans le cadre des TAP présentées par le Centre de Loisirs Educatifs de Fourques pour le premier trimestre de l'année scolaire 2015/2016 déduit de la prestation CAF soit un montant de 1.939,53€.

PRECISE que les financements sont prévus au budget primitif de la commune article 6228.

Participation financière sorties scolaires 2015/2016. Ecole élémentaire André Malraux

Vu la demande de l'USEP sollicitant une participation de la commune pour les sorties éducatives de fin d'année de deux classes (CM2 et CE2/CM1, Classe de découverte à St Front - Haute Loire) organisées dans l'année scolaire et pour des sorties à la journée pour les autres classes,

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE une participation annuelle pour l'exercice 2015/2016, à verser à l'USEP de l'école élémentaire, basée sur 18€ par enfant scolarisé à l'école élémentaire au 1^{er} janvier de l'exercice, soit 18€ x 201 enfants, pour un montant total de 3.618 € qui se décompose comme suit : 40€ par enfant pour les classes en séjour, soit 52 enfants x 40 € = 2.080€, le solde étant à répartir entre les classes pour les autres sorties éducatives soit 1.538€.

Participation financière école maternelle 2015/2016

M. le maire rappelle que la dotation annuelle pour les sorties scolaires des classes de maternelles sont basées habituellement sur 3,70€ par enfant.

Mme la directrice de l'école maternelle sollicite la commune pour que cette année, la somme soit allouée exceptionnellement pour l'intervention d'un musicien sur plusieurs mois clôturée par un spectacle à l'Auditorium.

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE d'allouer à l'USEP de l'école maternelle, pour l'exercice 2015/2016, une participation financière pour l'activité musique en lieu et place des sorties scolaires d'un montant de 3,70€ par enfant scolarisé à l'école maternelle au 1^{er} janvier de l'exercice, soit 3,70€ X 112 enfants = 414,40€.

Convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels et convention d'inspection santé et sécurité au travail avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard. Avenant N° 1

Monsieur le maire rappelle que par délibérations N° 2012-087 et N° 2012-088 du 29/11/2012, le conseil municipal a approuvé une convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels ainsi qu'une convention d'inspection santé et sécurité au travail avec le CDG du Gard.

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard en date du 18 décembre 2015 proposant une prorogation de ces conventions.

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE et AUTORISE M. le maire à signer l'avenant N° 1 prorogeant les effets de la convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels et de la convention d'inspection santé et sécurité au travail avec le CDG du Gard jusqu'au 31 décembre 2016.

Horaires d'ouverture de la mairie

M. le maire rappelle au conseil municipal les termes de la délibération N° 2015-021 du 10 avril 2015 portant modification des horaires d'ouverture de la mairie à compter du 1^{er} mai 2015 comme suit :

- LUNDI, MARDI, MERCREDI, VENDREDI de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- JEUDI de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Cependant, après sondage sur la fréquentation du jeudi de 17h00 à 18h00 il propose de modifier les horaires pour une meilleure organisation du service.

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE de modifier les horaires d'ouverture de la mairie au public comme suit : LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
